



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2017/20/1.1

Objet : Marché pour l'achat et la maintenance, l'entretien et l'assistance du parc informatique des écoles, DEJE, services technique police municipale

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu, La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu la consultation mise en ligne sur marché online n° AO-1711-2506 du 09/03/2017 et AO-1712-2528 du 16/03/2017 mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "marchesonline.com" site marie Aigues-Mortes

Vu les offres présentées par :

- **Ordisys informatique – 30900 NIMES**
- **Devensys – 34000 Montpellier**
- **Echo Systèmes – 34070 MONTPELLIER**
-

Vu d'analyse des offres

Considérant les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante,

40 % Le prix de la prestation annuelle

40 % La valeur technique du candidat suivant les capacités ou les justificatifs fournis

20 % La capacité à intervenir suivant l'Article I – Conditions d'intervention du CCTP

DECIDE

Article 1 : de retenir la société Echo Systèmes 123 plan Marguerite YOURCENAR, 34070 Montpellier représentée par Monsieur Slimen KARA, Gérant pour le Marché achat et la maintenance, l'entretien et l'assistance du parc informatique des écoles, DEJE, services technique police municipale.

LOT N° 1

PC de bureau	PU HT	524.87 €	Quantité	49
Licence Microsoft	PU HT	59.92 €	Quantité	49
Distribution et configuration des matériels	PU HT	40.40 €	Quantité	49
Partage et sauvegarde	PU HT	788.00 €	Quantité	3

LOT N° 2

Maintenance préventive (10 intervention sur site/an
80 interventions par télémaintenance/an) 125.00 € HT

Maintenance corrective (autant que nécessaire) 441.00 € HT

Maintenance évolutive (autant que nécessaire) incluse

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 19 avril 2017

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

